

Document: EB/2011/104/R.14/Rev.1
Agenda: 10(a)(ii)
Date: 13 December 2011
Distribution: Public
Original: French

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed grant to the Republic of Guinea for the

National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors (PNAFA), Upper Guinea component

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Sara Kouakou
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2868
e-mail: s.kouakou@ifad.org

Dispatch of documentation:

Kelly Feenan
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2058
e-mail: gb_office@ifad.org

Executive Board — 104th Session
Rome, 12-14 December 2011

For: Approval

Content

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the programme area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	1
II. Programme description	2
A. Programme area and target group	2
B. Programme development objective	2
C. Components/outcomes	2
III. Programme implementation	3
A. Approach	3
B. Organizational framework	3
C. Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management	4
D. Financial management, procurement and governance	4
E. Supervision	5
IV. Programme costs, financing and benefits	5
A. Programme costs	5
B. Programme financing	5
C. Summary benefit and economic analysis	5
D. Sustainability	6
E. Risk identification and mitigation	6
V. Corporate considerations	6
A. Compliance with IFAD policies	6
B. Alignment and harmonization	7
C. Innovations and scaling up	7
D. Policy engagement	7
VI. Legal instruments and authority	7
VII. Recommendation	7
Annex	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	8
Appendix	
Logical framework (Cadre logique)	

Abbreviations and acronyms

BRPR	Regional Office for Rural Tracks
BSD	Strategy and Development Office
BTGR	Rural Engineering Technical Office
CAFODEC	Support and Training Centre for Development, Savings and Credit, and Civic Education
CNOP-G	National Confederation of Peasant Organizations of Guinea
CRD	rural development commune
FSA	financial services association
GNF	Guinean franc
M&E	monitoring and evaluation
NCU	national coordination unit
PNAFA	National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors
PNDA	National Agricultural Development Policy – Vision 2015
PO	peasant organization
PRSP	poverty reduction strategy paper
RAC	regional agricultural council
RCU	regional coordination unit
SIPAG	Agricultural Prices Information System

Map of the programme area



30-5-2011



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Republic of Guinea

National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors (PNAAFA), Upper Guinea component

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Recipient:	Republic of Guinea
Executing agency:	Ministry of Agriculture
Total programme cost:	US\$10.99 million
Amount of IFAD grant:	SDR 5.75 million (equivalent to approximately US\$9.1 million)
Contribution of recipient:	US\$1.483 million
Contribution of beneficiaries:	US\$0.407 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for proposed financing to the Republic of Guinea for the National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors (PNAFA), Upper Guinea component, as contained in paragraph 42.

Proposed grant to the Republic of Guinea for the National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors (PNAFA), Upper Guinea component

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. Despite enormous potential and a wealth of natural resources, Guinea is one of the poorest countries in the world, with GDP per capita of US\$350 in 2008. The socio-economic situation has deteriorated badly since 2000 as a result of political, social, economic and governance crises. Moreover, the country has been stricken by the oil, food and financial crises since 2008. This adverse context has not favoured the implementation of the poverty reduction strategy papers (PRSP 1 and 2) covering the periods 2001-2006 and 2007-2010. Guinea introduced the second of these in 2007 with support from the International Monetary Fund and other technical and financial partners.
2. Deteriorating socio-economic conditions since 2000 have had serious consequences on daily life for the Guinean people. The human poverty index increased from 49 per cent in 2002 to 54 per cent in 2005¹ and 58 per cent² in 2010. The human development index³ fell from 0.44 in 2005 to 0.34 in 2010. Poverty in Guinea is essentially a rural phenomenon. Close to 63 per cent of all rural people are poor, and the rural population accounts for 87 per cent of poverty overall and 90 per cent of extreme poverty. According to the results of the food security survey conducted in 2009⁴ by the World Food Programme, 32 per cent of rural households live with food insecurity and 40 per cent of children under five suffer from chronic malnutrition.
3. The development of agricultural value chains in Guinea is seriously impeded by the lack of state services and shortcomings in the institutional and regulatory framework. These are attributable to the poor quality and insufficiency of basic infrastructure to support growth and modernization of the rural economy. Within this unfavourable context, agricultural professional organizations endeavour to mobilize external financing, organize services for their members and defend their interests. The National Confederation of Peasant Organizations of Guinea (CNOP-G) and the more dynamic federations and unions are already involved in the development of agricultural value chains and serve as a role model for others. Their level of maturity and their capacity for investment and action are not homogeneous, however, and vary with their management quality, external support provided to some of them, the profitability of the value chain concerned, and the personality and integrity of their elected officers.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

4. In October 2008 the Government of Guinea and IFAD adopted a results-based country strategic opportunities programme (RB-COSOP) for the period 2009-2014. The RB-COSOP contributes to achieving the objectives of the PRSP-2, the National

¹ PRSP-2, 2007.

² Extrapolated from 2007 statistics.

³ UNDP, Human Development Report, 2010.

⁴ WFP, Food security survey, 2009.

Agricultural Development Policy – Vision 2015 (PNDA) and the National Agricultural Investment Programme (PNIA). It proposes bringing all IFAD agriculture sector actions under the National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors (PNAFA). The PNAFA objective is to develop agricultural value chains, employing peasant federations and unions that are members of CNOP-G as entry points, and its goal is to contribute to combating rural poverty. IFAD thus supports the strong emergence of peasant organizations (POs) in agricultural value chains in Guinea. The impact on other actors upstream and downstream of the value chains will be contingent upon their partnerships with these unions and federations.

5. PNAFA became effective in 2010 and started up activities in May 2011. Conceived as a national programme, it currently covers the regions of Forest Guinea and Middle Guinea and has IFAD financing of approximately US\$22 million, of which US\$13.3 million is in the form of a loan and US\$8.7 million in the form of a grant. This document proposes supplementary financing in the form of a grant for US\$9.1 million to expand the programme into Upper Guinea. Lower Guinea will be added in 2013 with the use of supplementary financing.

II. Programme description

A. Programme area and target group

6. Upper Guinea remains the country's poorest region, with a poverty index of 67.5 per cent in 2005. The programme will cover five prefectures: Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiri and Kouroussa. PNAFA will support development in the rice, market gardening and yam subsectors. This selection will enable it to reach smallholders and consolidate the progress made under the Participatory Rural Development Programme in Upper Guinea (PPDR-HG). At the time of the midterm review, consideration will be given to expanding this area to include the administrative region of Faranah and target new subsectors.
7. PNAFA targets small-scale agricultural producers who are members of CNOP-G, engaged in the selected subsectors and able to make use of the opportunities offered by the programme. PNAFA will pay particular attention to the most vulnerable people, including rural women and young people. It also targets other actors located upstream and downstream of the value chains, including artisans belonging to professional associations with directly links to agriculture and agrifood. The entry point in Upper Guinea will be three federations that bring together producers in the targeted subsectors and members of CNOP-G. These represent 33 unions, 669 groups and 25,000 producers. At least 10,000 peasants who are members of these federations will benefit directly from the programme.

B. Programme development objective

8. The overall programme objective is to raise the incomes of small-scale agricultural producers. The specific objective is to improve the production and productivity of small-scale producers by developing agricultural subsectors with potential.
9. PNAFA will support institutional strengthening and economic activities by unions and federations by financing their orientation and action plans. This support will enable them to develop the targeted subsectors and offer more services to small-scale agricultural producers.

C. Components/outcomes

10. The programme objectives will be achieved by implementing three components: (A) support for POs; (B) support for public services and rural finance; (C) coordination, monitoring and evaluation (M&E) and knowledge management.
11. The expected result of subcomponent A1, institutional support for POs, is improved organization of federations, unions and grass-roots groups. At the level of each region, the programme will enter into performance agreements with the regional offices of CNOP-G to implement activities such as organization and training. The

expected result of subcomponent A2, economic support for POs, is the development of economic activities by apex POs and their members. PNAFA will finance the activities of apex POs and their groups as part of the development of the targeted subsectors and included in their action plans. Eligible items for support include setting up internal arrangements for improved seed multiplication and dissemination and input supply systems, and hydro-agricultural treatments.

12. With respect to component B, the main technical service involved in programme execution at the regional level will receive institutional support. To facilitate subsector financing, and access to inputs in particular, PNAFA will adopt a differentiated strategy adapted to the target groups, their financial capacities and the purpose of the financing. One of the component's expected results will be restructured and sustainable financial services associations (FSAs).

III. Programme implementation

13. Design of the PNAFA geographic expansion into Upper Guinea commenced in March 2011. Specific programme mechanisms were adapted to a new context featuring improved management capacities at CNOP-G and peasant federations in Guinea, acquired through their experience with managing emergency projects. A participatory analysis of the start-up phase involving POs and the PNAFA team refined approaches and procedures and clarified roles and responsibilities. Streamlining of the approach and mechanisms for planning and implementation as proposed in this document will therefore be applied to the programme as a whole.

A. Approach

14. Strengthening the federations should enable them, over the long term, to take over responsibility for delegated project management, as well as internalizing services for their members. They will be given responsibility from the outset, but gradually – together with support and strengthening. The national and regional structures of CNOP-G and all federations at maturity level 4 will be in a position to take on the delegated project management role from the outset. In the case of federations with maturity levels of 1 to 3, on the other hand, support from the regional branch of CNOP-G and the regional coordination unit (RCU) will be needed at the beginning. Responsibilities will be transferred gradually as maturity levels evolve.

B. Organizational framework

15. The programme will be under the oversight of the Ministry of Agriculture, which will act as project manager. National consultations will be conducted by the PNAFA steering committee. PO leaders will account for at least 50 per cent of steering committee members. Activities in Upper Guinea will be carried out under the responsibility of the national coordination unit (NCU) of PNAFA, through the RCU based in Kankan.
16. To implement subcomponent A1, NCU will sign a framework agreement with CNOP-G at the national level and performance agreements with the regional offices. The federations will provide delegated project management for subcomponent A2. Tripartite agreements will be signed by each partner federation having a maturity level of 1, 2 or 3, together with the RCU and the CNOP-G regional office. Partner federations having a maturity level of 4 will sign a performance agreement with NCU and will provide delegated project management themselves. These agreements and performance agreements will stipulate the economic support to be provided to the federations. National and international technical assistance will be mobilized to support NCU, CNOP-G and the federation in their operations.
17. To consolidate the progress made by FSAs, PNAFA will sign service agreements with all public and private service providers.

C. Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management

18. Planning and participatory M&E are built into the mechanisms already in place, and will be performed by CNOP-G for regional agricultural councils (RACs) and by federations for mini-RACs.
19. The annual workplan and budget will be consolidated by NCU based on the regional proposals prepared by regional offices of CNOP-G, in close collaboration with RCU and the federations through mini-RACs and RACs.
20. The M&E system for Upper Guinea will be integrated into the system for the national programme, and all procedures and indicators will be harmonized. The M&E system will be based on: (i) internal monitoring of activities, based on monitoring reports by NCU/RCUs, the regional contracts monitoring committee (CRSC), CNOP-G and operators; (ii) participatory self-evaluation organized by the regional office of CNOP-G in the form of mini-RACs and RACs, (iii) IFAD supervision missions; monitoring missions mandated by IFAD, other partners and the Ministry of Agriculture; (iv) the midterm review; (v) the completion report; (vi) the final impact assessment; and (vii) one-off external evaluations. The Ministry of Agriculture's Strategy and Development Office (BSD) will be responsible for coordinating M&E activities with those of other initiatives under way.
21. NCU has set up a knowledge management system that will draw information from: (i) mini-RACs of federations and RACs of CNOP-G; (ii) one-off impact assessments and thematic studies. It will also support the establishment of a competencies network in each subsector, and document the partnership between IFAD and POs in Guinea. The aim is to facilitate access to knowledge outside the country in order to use such knowledge in the Guinean context. Activities will be coordinated by the NCU communication officer.

D. Financial management, procurement and governance

22. Financial management for the programme will be provided by NCU and the RCUs, by means of: (i) a dollar-denominated account at a commercial bank in Conakry; (ii) an operating account in Guinean francs; and (iii) an operating subaccount at a commercial bank in Kankan. The accounting system used by the NCU and RCUs will be compatible with internationally accepted accounting standards and procedures and with Guinean government regulations. NCU will perform a periodic internal review of cost accounts, budget execution statements and financial statements, which will be transmitted regularly to the Government and IFAD. During the four months following fiscal year-end, NCU will send the annual financial statements to IFAD (pre-audit). A comprehensive audit of PNAFA will be performed each year in accordance with international standards by a firm selected following a national competitive process.
23. Contracts for goods, works and services financed using IFAD resources will be awarded in accordance with procurement regulations prevailing in Guinea, provided these are compatible with IFAD procurement guidelines. For procurement guidelines at the regional level, the process will begin with the preparation of technical specifications and request for proposals by federations with support from the regional office of CNOP-G and RCU. In the case of federations at maturity level 4, the process is managed at federation level. For procurement procedures at the national level, representatives of CNOP-G and at least one federation will be members of the national procurement committee.
24. In order to apply the principles of good governance and transparency in implementing PNAFA, CNOP-G and the partner federations will sit on the steering committee, the interventions approvals committee, CRSC, and the national and regional procurement committees. The federations' accounts will be audited annually in coordination with other technical and financial partners. All contracts with private or public service providers will be tripartite contracts in which POs will

be represented by CNOP-G or at least one federation. CRSC will notify NCU and IFAD monitoring and supervision missions of any delay or irregularity in implementation.

E. Supervision

25. Supervision of PNAFA and financial management will be provided directly by IFAD through the country office, and specifically by the country programme support officer. Supervision missions will pay particular attention to factors that are key to PNAFA success, i.e.: (i) fiduciary management and disbursements; (ii) progress on implementation; (iii) the sustainability of interventions (in particular, federation autonomy, FSA permanence and strengthening of the Support and Training Centre for Development, Savings and Credit, and Civic Education (CAFODEC), and the PNAFA approach).

IV. Programme costs, financing and benefits

A. Programme costs

26. The total cost of PNAFA in Upper Guinea, including material and financial contingencies, are an estimated US\$10.99 million (GNF 95.3 billion) over a five-year period. Base costs are US\$10.1 million (GNF 75.8 billion), plus 9 per cent for contingencies. The foreign currency portion is estimated at 31 per cent.

B. Programme financing

27. IFAD will finance PNAFA in the form of a grant for US\$9.1 million. The Government will contribute an estimated US\$1.483 million, or 13.5 per cent of total costs. Beneficiaries will contribute US\$0.407 million, or 3.7 per cent. IFAD will explore cofinancing opportunities with other donors. The beneficiaries will cofinance infrastructure, treatments and equipment.
28. The counterpart of the Republic of Guinea, comprising mainly taxes, tariffs and levies on the programme, will be provided by the Government in the form of either exemptions from taxes and tariffs on imports or Treasury cheques, special series.

Table

Components by source of financing

(Thousands of United States dollars)

	IFAD		Government		Beneficiaries		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Support for peasant organizations								
1. Institutional support	1.476,5	98,1	28,6	1,9	-	-	1.505,0	13,7
2. Economic support	5.001,5	75,7	1.206,3	18,2	402,6	6,1	6.610,5	60,2
Subtotal – Support for peasant organizations	6.478,0	79,8	1.234,9	15,2	402,6	5,0	8.115,5	73,9
B. Support for public services and rural finance								
1. Institutional support for public services	362,6	82,7	75,7	17,3	-	-	438,3	4,0
2. Support for rural finance	1.201,5	94,6	68,7	5,4	-	-	1.270,2	11,6
Subtotal – Institutional support for public services and rural finance	1.564,1	91,5	144,4	8,5	-	-	1.708,5	15,6
C. Knowledge management and programme coordination								
1. Coordination, M&E and knowledge management	1.057,9	91,0	104,5	9,0	-	-	1.162,4	10,6
Total programme costs	9.100,0	82,8	1.483,8	13,5	402,6	3,7	10.986,4	100,0

C. Summary benefit and economic analysis

29. The main benefits for subsector actors will be higher incomes and better living conditions for rural people. These will follow on higher productivity, generating additional income of GNF 0.86 to GNF 3 million (US\$114 to US\$398) per hectare for rice, GNF 2.6 to GNF 4.9 million (US\$343 to US\$658) per hectare for yam, and GNF 6.8 million (US\$900) per 1000 m² for horticulture. Women will be the primary beneficiaries of training and the introduction of mechanization and modern technologies at different points in the value chain. At least 50 per cent of beneficiaries will be women. Along with professionalization and expanded services offered by apex organizations, membership in federations and unions will rise. The professionalization of POs in Upper Guinea will be sustained by good governance and greater self-financing capacity, and will contribute to the emergence of a stronger and more formidable peasant movement. The current maturity level of the federations targeted is as follows: Federation of Rice Producers Unions (FUPRORIZ), 3; Federation of Market Gardening Unions (FUMA), 2; and Union of Yam and

Sesame Producers Cooperatives of Kankan (UCPISK), 2. The objective is to reach maturity levels of 4, 3 and 3 by year 5.

30. The staff of technical operators and public services will benefit from training in cutting-edge areas. For the staff of regional agriculture divisions and BSD, training will cover M&E and planning. National Rural Promotion and Agricultural Advisory Agency agricultural advisers will become more efficient as a result of their secondment to teams providing advisory support to POs.
31. Economic analysis was performed for a 20-year duration. The economic internal rate of return (EIRR) for the programme is 16.7 per cent, which is satisfactory. The rate of technology adoption is 40 per cent for members of cooperatives. Additional annual production is estimated at 4,600 tonnes of paddy rice, 14,000 tonnes of yam and 3,000 tonnes of onions. A sensitivity analysis was performed to test variations in EIRR. Effective works execution is essential to these returns. An adoption rate of at least 30 per cent of members is needed to ensure an EIRR of 12 per cent. The EIRR is highly sensitive to a decline in prices paid to producers: a 10 per cent drop brings EIRR down to 13.9 per cent – hence the importance of investing in marketing.

D. Sustainability

32. The long-term sustainability of PNAFA achievements is highly likely. The CNOP-G partnership and delegated project management role of federations and unions – already existing permanent structures that represent and are supported by the grass roots – provide an optimal way of making achievements permanent. Institutional and economic strengthening of federations and unions should lead to greater autonomy as a result of the mobilization of internal resources (membership fees and dues) and potentially a tax on income (sales of fertilizer and pesticides to members, group marketing, etc.).
33. The programme is not expected to involve any significant adverse environmental or social impact and is therefore classified as a Category B operation. Measures to mitigate any environmental or social impact are provided for.

E. Risk identification and mitigation

34. There are four major risks to the programme:
 - (a) High levels of corruption and political instability could lead to low efficiency levels and implementation delays – hence the importance of organizing POs and decentralizing execution;
 - (b) Lack of good governance and limited management capacity of federations and unions could lead to support being monopolized by elected officials or poor economic viability among POs – hence the need to focus on organization, the role of supervision missions, gradual transfer of responsibility to POs, and financial and organizational audits;
 - (c) Dysfunctional national markets for fertilizer and pesticides could have an impact on prices – hence the importance of CNOP-G lobbying and participation in procurement;
 - (d) Inadequate procurement conditions for infrastructure and treatments could affect performance by recruited small and medium-sized enterprises and delay implementation – hence the need to decentralize contracting, organize POs and have a procurement officer within the programme.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

35. PNAFA is closely aligned with five objectives of the IFAD Strategic Framework 2011-2015 as follows: (i) climate change strategy; (ii) private-sector development and partnership strategy; (iii) rural enterprise policy; (iv) rural finance policy;

(v) targeting strategy; (vi) policy on mainstreaming gender issues; (vii) policy on improving land access and land security; and (viii) natural resource and environmental policy. Finally, PNAFA is fully consistent with the country strategic opportunities programme for Guinea.

B. Alignment and harmonization

36. PNAFA is fully aligned with the national development strategies as set forth in the following framework documents: (i) the poverty reduction strategy paper, phase 2 (PRSP-2); (ii) the National Agricultural Development Policy – Vision 2015 (PNDA); and (iii) the National Agricultural Investment and Food Security Plan (PNIASA) 2010-2015. The programme will systematically develop partnerships with other projects in Upper Guinea, and approaches will be harmonized to the extent possible. With respect to the professionalization of CNOP-G and economic activities by federations, PNAFA will develop a partnership with the PACNOP project and the European Union food security project, as well as the emergency programme funded by the World Bank. The establishment of an IFAD country office in 2012 will facilitate efforts at harmonization and coordination with other development partners to improve synergies and complementarities under a comprehensive approach.

C. Innovations and scaling up

37. The approach taken by PNAFA includes several innovative aspects of IFAD's strategy in Guinea, such as: (i) entrusting project management for specific activities directly to apex POs; (ii) building sustainable technical support capacity within POs; (iii) improving access to inputs; (iv) facilitating target group access to commercial bank lending; and (v) engaging in sector policy dialogue through apex structures, in particular CNOP-G.

D. Policy engagement

38. Sector policy dialogue will take place through apex organizations – in particular CNOP-G – which will determine the subject matter. Certain themes are however inevitable: (i) land tenure security; (ii) improving conditions for produce and input distribution and marketing; and (iii) financing agriculture.

VI. Legal instruments and authority

39. A financing agreement between the Republic of Guinea and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
40. The Republic of Guinea is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
41. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

42. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant to the Republic of Guinea in an amount equivalent to five million seven hundred and fifty special drawing rights (SDR 5,750,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA)"

(Négociations conclues le 4 novembre 2011)

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du programme: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) ("le Programme")

La République de Guinée ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

- A) Par accord, en date du 27 janvier 2003 et amendé le 16 décembre 2009, le Fonds a accordé à la République de Guinée un prêt pour le financement du Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) – Prêt FIDA 589-GN (anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière);
- B) Par accord en date du 9 novembre 2010, le Fonds a accordé à la République de Guinée un don supplémentaire au PNAFA – Don FIDA DSF-8064-GN, afin d'en intensifier l'impact et l'étendue géographique;
- C) Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un deuxième don supplémentaire au PNAFA toujours afin d'en intensifier l'impact et l'étendue géographique.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de cinq millions sept cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (5 750 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.
3. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Bénéficiaire ouvrira au nom du Programme: a) un compte désigné en dollars des États-Unis (USD) auprès d'un établissement bancaire à Conakry, pour recevoir le dépôt initial; b) un compte de programme en Francs guinéens (GNF) pour recevoir les fonds de contrepartie; c) un compte d'opérations en monnaie locale; et d) un sous-compte d'opérations dans une banque commerciale à Kankan.
4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant de 1 483 800 USD représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen, notamment, d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des Chèques Trésor Série Spéciale (CTSS). Une fois le compte de programme ouvert, le Bénéficiaire effectuera un premier versement des fonds de contrepartie pour un montant de 200 millions GNF pour couvrir la première année d'exécution du Programme. Le Bénéficiaire reconstituera d'avance, annuellement, le compte de programme en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) relatif à l'année considérée. Les fonds de contrepartie seront inscrits au Programme d'investissement public (PIP).

Section C

1. L'Agent principal du programme est le Ministère en charge de l'Agriculture (MA) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le FIDA assure l'administration du don et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
 - a) le compte désigné, le compte de programme et les comptes d'opérations ont été ouverts;
 - b) les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits au PIP et le dépôt initial de 200 millions GNF a été versé sur le compte de Programme; et
 - c) le Manuel des procédures administratives, financières et de gestion ("le Manuel") a été approuvé par le FIDA.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'économie et des finances
B.P. 707
Conakry, Guinée

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Pour le Bénéficiaire

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Pour le Fonds
Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Zone du programme.* Le Programme est un programme national, qui couvre initialement la région de la Guinée forestière, la Moyenne Guinée et la Haute Guinée (5 préfectures, soit Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiri et Kouroussa). L'opportunité d'étendre la zone d'intervention en Haute Guinée à la région administrative de Faranah sera évaluée à la revue à mi-parcours. La Zone du programme sera élargie afin de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen de financements supplémentaires.

2. *Population cible et groupe cible prioritaire.* Le groupe cible prioritaire du Programme est constitué de petits producteurs agricoles qui sont membres de la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G). Le Programme accordera une attention particulière aux catégories les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes ruraux ainsi que d'autres acteurs situés en amont et en aval des filières parmi lesquels les artisans regroupés en associations professionnelles et dont les métiers sont directement liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

3. *Objectifs.* L'objectif général du Programme est d'améliorer les revenus des petits producteurs agricoles. L'objectif spécifique est d'améliorer la production et la productivité des petits producteurs dans le développement des filières agricoles porteuses.

4. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

Composante A: Appui aux Organisations paysannes (OP)

Sous-composante A1 - Appui institutionnel aux OP

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) fonctionnement de l'équipe technique des représentations régionales de la CNOP-G, comprenant la cellule technique, le personnel d'appui et des conseillers de zone;
- b) formation des membres des unions et des groupements de base sur différents thèmes. Les membres des unions et des groupements de base devront être formés par un prestataire de services. Les représentations régionales de la CNOP-G assureront également l'alphabétisation fonctionnelle des leaders des Organisations professionnelles agricoles (OPA), en particulier des femmes;
- c) facilitation de la préparation et réactualisation des Plans d'orientation et d'action (POA) pour les OPA faitières ciblées. Ces POA permettront aux fédérations et unions de mobiliser d'autres financements et de mieux structurer leurs activités;
- d) planification, concertation, auto-évaluation et restitution à travers la tenue des Conseils agricoles régionaux (CAR) au niveau des représentations régionales de la CNOP-G et des mini-CAR au niveau de chaque filière; et
- e) mise en place, au sein des représentations régionales de la CNOP-G, d'un bureau du Collège des femmes, dirigé par un point focal genre.

Le Programme financera les équipements, les formations, les ateliers et les frais de fonctionnement nécessaires pour la mise en œuvre des activités retenues.

Sous-composante A2 - Appui économique aux OP

L'objectif de la sous-composante est de contribuer au développement des activités économiques des OP faïtières et de leurs membres.

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante s'inscrivent dans le développement des filières ciblées et sont celles retenues dans les POA. Ces activités sont les suivantes:

- a) mise en place et fonctionnement d'un dispositif de conseil technique et commercial;
- b) mise en place d'un dispositif interne de multiplication et de diffusion de semences améliorées;
- c) mise en place de systèmes pilotes d'approvisionnement en intrants (engrais, produits phytosanitaires);
- d) appui à l'amélioration des systèmes de récolte et post-récolte, de transformation, de conditionnement, de commercialisation;
- e) acquisition des équipements agricoles;
- f) recherche action;
- g) nouveaux aménagements, réhabilitation de périmètres aménagés fortement dégradés, formation des producteurs à la gestion des périmètres, ainsi que mesures de protection environnementale;
- h) infrastructures économiques de stockage et de commercialisation des OPA; et
- i) assistance technique.

Composante B: Appui aux services publics et à la finance rurale

Sous-composante B1 - Appui institutionnel aux services publics

Au niveau national et dans toutes les régions d'intervention y compris la Basse Guinée, le Programme contribuera au fonctionnement de la collecte des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles. Le Bureau de stratégie et de développement (BSD), à travers le Système d'information sur les prix agricoles en Guinée (SIPAG), constituera la banque de données, produira et diffusera des bulletins périodiques de prix et communiquera les informations à l'Unité nationale de coordination (UNC) qui les intégrera dans sa base de données. Le BSD et la Direction nationale des investissements publics (DNIP) recevront un appui institutionnel, qui leur permettra d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme. Ils prépareront également des rapports d'analyse des filières ciblées comme contribution à l'évaluation de l'impact. Par ailleurs, la Direction nationale de l'agriculture (DNA) sera responsable de la certification des semences et d'homologation des engrais et des produits phytosanitaires et présentera à l'UNC des rapports de certification.

Au niveau régional, les principaux services techniques, soit les Directions régionales de l'agriculture (DRA), les Centres de recherche agronomique (CRA), l'Agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole (ANPROCA), le Bureau technique du génie rural (BTGR) et le Bureau régional des pistes rurales (BRPR), impliqués dans la mise en œuvre du Programme, recevront des formations et un appui institutionnel sous forme de mise à disposition de moyens de déplacement et d'équipements informatiques.

La DRA sera responsable de la coordination des services de l'agriculture dans la mise en œuvre et la liaison avec les autorités régionales. Elle participera aux missions de supervision, de revue à mi-parcours et de réceptions provisoire et définitive des ouvrages.

Sous-composante B2 - Appui à la finance rurale

Volet Financement des filières

L'objectif est de faciliter l'accès aux intrants et le financement des filières. Pour ce faire le Programme adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, de leurs capacités financières et des types d'objets de financement.

L'activité principale à mener dans le cadre du volet Financement des filières est la mise en place de fonds de réserve pour les fédérations au niveau de banques commerciales. Ces fonds seront initialement créés à travers le paiement des intrants (dotation du Programme) par les membres des fédérations et pourraient être utilisés comme un fonds de garantie pour l'obtention de crédit auprès des banques commerciales.

Volet Consolidation des Associations de services financiers (ASF)

L'objectif est de disposer d'une offre de services financiers en milieu rural de façon durable à travers un réseau d'ASF viables et une faîtière offrant des services de qualité aux ASF et assurant l'équilibre global du réseau.

Les activités à mener dans le cadre du volet Consolidation des ASF sont articulées autour de deux axes:

- a) mise en réseau des ASF, en commençant par les plus matures; et
- b) création d'une société anonyme de microfinance à laquelle adhéreront les ASF et l'ONG Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne, le crédit et l'éducation civique (CAFODEC).

Composante C: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

L'objectif de la sous-composante est de mettre en œuvre efficacement les composantes du Programme, dans un souci de responsabilisation et d'autonomisation des organisations faîtières. Pour ce faire, elle prendra en charge: a) l'établissement et le fonctionnement de l'UNC basée à Conakry; b) l'établissement et le fonctionnement des Unités régionales de coordination (URC) de N'Zérékoré, de Labé et de Kankan; c) la construction des sièges de l'URC de N'Zérékoré et de l'UNC de Conakry; d) les frais de formation du personnel; e) l'aménagement et l'équipement des bureaux; et f) le suivi-évaluation, la communication et la gestion des savoirs.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Agent principal du programme

Le Ministère en charge de l'Agriculture (MA) en sa qualité d'Agent principal du programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Composition.* La concertation nationale sera assurée par le Comité de pilotage (CP) du Programme. Le CP sera présidé par le MA et comprendra, entre autres a) des représentants des ministères en charge du Plan, de l'Économie, des Finances, de la Décentralisation, du Développement local, de l'Élevage, du Commerce; b) l'UNC et les URC du Programme; c) des représentants de la CNOP-G et des fédérations partenaires; et d) des représentants des opérateurs économiques. Les leaders des OP représenteront au moins 50% du quorum du CP. L'UNC assurera le secrétariat du CP.

2.2. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du Programme et veiller au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) valider les PTBA; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence des PTBA avec les politiques et projets en cours. Le CP se réunira au moins une fois par an pour valider le rapport d'activités de l'année achevée et le PTBA de l'année à venir.

3. Comité régional de suivi des conventions (CRSC)

Un Comité régional de suivi des conventions (CRSC) sera établi au niveau de chaque région naturelle. Il sera présidé par la DRA et comprendra l'URC, la Direction régionale des marchés publics (DRMP), la représentation régionale de la CNOP-G, les fédérations partenaires de la région et le BTGR. Le CRSC aura pour tâche de suivre l'état général de la mise en œuvre des contrats et conventions, d'identifier et signaler de façon très précoce tout retard et irrégularité dans la mise en œuvre, de rendre compte à l'UNC et aux missions de supervision. Il est attendu que le CRSC propose des solutions ou formule des recommandations pertinentes pour l'ensemble des interventions ainsi que pour la mobilisation éventuelle de l'expertise de courte durée et des audits des partenaires. Le CRSC se réunira au moins une fois par trimestre et l'URC assurera son secrétariat.

4. Comité d'approbation des interventions (CAI)

4.1. *Composition.* Le Comité d'approbation des interventions (CAI) sera présidé par un représentant de la CNOP-G et composé a) de représentants des fédérations impliquées; b) de la représentation régionale de la CNOP-G; c) de l'URC; et d) du représentant de la DRA. La CNOP-G assurera le secrétariat du CAI.

4.2. *Responsabilités.* Le CAI sera mis en place au niveau régional pour recevoir et valider l'admission au financement du Programme des interventions de la sous-composante A2, proposées par les fédérations et les unions. Il sera organisé sous forme de réunion restreinte à la fin des CAR pour valider les PTBA régionaux.

5. Conseil agricole régional (CAR)

5.1. *Établissement.* Cette plateforme de discussion sera établie au niveau régional et organisée par la représentation régionale de la CNOP-G.

5.2. *Responsabilités et composition.* Les CAR rassembleront les représentants des OPA et opérateurs économiques privés, impliqués dans les filières considérées, les CRD, les

ONG et les projets intervenant dans les filières, les directions régionales des ministères techniques concernés, et les URC du Programme. L'objectif des CAR est de partager les expériences de terrain, rechercher des complémentarités, harmoniser les approches, réfléchir sur une stratégie d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières.

6. Unités de Coordination

6.1. Unité nationale de coordination (UNC)

6.1.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire a créé une Unité nationale de coordination (UNC) par acte administratif de l'autorité compétente. L'UNC est basée à Conakry.

6.1.2. *Composition.* Au niveau national, l'UNC comprendra le personnel suivant: a) un coordonnateur national; b) un responsable administratif et financier (RAF); c) un comptable; d) un responsable programmation, suivi et évaluation (RPSE); e) un assistant suivi-évaluation; f) un chargé de la communication, gestion du savoir et visibilité; g) un responsable en passation des marchés; et h) deux secrétaires. L'UNC disposera du personnel d'appui nécessaire.

6.1.3. *Responsabilités.* L'UNC du Programme aura la responsabilité de la mise en œuvre des activités, à travers les URC. La responsabilité de l'UNC comprend: a) la consolidation et la coordination de la mise en œuvre des PTBA; b) la gestion administrative et financière du Programme; c) le suivi-évaluation des interventions du Programme; d) l'organisation de la tenue des CP; e) une garantie de la transparence envers les OP dans tous les aspects de la mise en œuvre du Programme; f) la négociation des contrats de performance avec les fédérations du niveau de maturité 4, des contrats nationaux avec les opérateurs et partenaires, et des conventions cadres tripartites au niveau national avec les services publics concernés; g) la prise en compte des rapports des CRSC; h) la mobilisation des audits et de l'assistance technique nécessaire; i) le suivi de la prise en compte de l'inclusion des plus vulnérables, de l'équité et du genre; j) la prise en compte de la protection de l'environnement; et k) l'interface entre les acteurs de la mise en œuvre, l'administration et les bailleurs de fonds.

6.2. Unités régionales de coordination (URC)

6.2.1. *Établissement.* Le Programme prendra en charge l'établissement et le fonctionnement des Unités régionales de coordination (URC) à N'Zérékoré, Labé et Kankan, qui dépendront de l'UNC, basée à Conakry.

6.2.2. *Composition.* L'équipe des URC comprendra un coordonnateur régional; un responsable régional de programmation, suivi et évaluation; un comptable et du personnel d'appui.

6.2.3. *Responsabilités.* Les URC auront pour responsabilités: a) de coordonner et de suivre la mise en œuvre des plans d'actions annuels de la représentation régionale de la CNOP-G, des fédérations et des unions; b) de préparer toutes les conventions et contrats nécessaires au niveau régional; c) d'assurer le secrétariat du CRSC; d) d'appuyer la tenue des CAR pour la préparation des PTBA et l'auto-évaluation des activités; e) de veiller à la bonne gouvernance du Programme et d'assurer la gestion fiduciaire des activités au niveau de la région; f) de prendre part à tout processus de passation de marchés au niveau régional; et g) d'assurer la programmation et le suivi-évaluation des activités au niveau régional et de rendre compte à l'UNC.

B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

7. Niveau national

7.1. Conventions et contrats avec les services publics

Au niveau national, des conventions cadres seront signées entre l'UNC et les services techniques, soit l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG), l'ANPROCA, la Direction nationale du génie rural (DNGR), la Direction nationale des pistes rurales (DNPR), la DNA. Ces conventions régiront: a) l'utilisation des structures régionales par les fédérations des paysans et les représentations régionales de la CNOP-G dans la mise en œuvre du Programme; b) la mobilisation de l'expertise des services techniques nationaux au niveau de l'UNC; et c) la coordination et le suivi-évaluation des services régionaux. Le Programme financera les frais de mission de contrôle sur le terrain et les frais d'expertise des activités spécifiques.

7.2. Contrat avec le Bureau de stratégie et de développement (BSD) du MA

Un contrat annuel renouvelable de prestation de services sera signé entre le BSD et l'UNC pour le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme et pour la collecte et la diffusion des informations sur les prix et les marchés nationaux.

7.3. Contrat avec la Direction nationale de l'agriculture (DNA)

Un contrat annuel renouvelable de prestation de services sera signé entre la DNA et l'UNC pour la certification des semences et l'homologation des engrais et des produits phytosanitaires.

7.4. Contrat avec le Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne, le crédit et l'éducation civique (CAFODEC)

Un contrat de prestation de services sera signé entre le CAFODEC et l'UNC relatif au renforcement des ASF, d'une part, et à la préparation progressive de la mise en place de la faïtière des ASF, d'autre part. Le contrat précisera les performances à atteindre par le CAFODEC à l'issue de cette première étape à partir d'indicateurs simples et pertinents. Le contrat sera évalué à la fin de chaque année et un nouveau contrat sera signé à l'issue de cette évaluation. En outre, les capacités du CAFODEC seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le FIDA et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que du partenariat avec l'ONG TRIAS. Une concertation avec d'autres bailleurs de fonds, tels que la Banque africaine de développement (BAD), le Système des Nations Unies (SNU) finançant des ASF sera également envisagée. L'assistance technique internationale nécessaire sera mobilisée par l'UNC.

8. Niveau régional

8.1. Pour la mise en œuvre de la sous-composante A1, les URC du Programme signeront un contrat de prestation de services avec la représentation régionale de la CNOP-G. Les représentations régionales de la CNOP-G assureront l'encadrement des fédérations et des unions et faciliteront la mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA du PNAFA (pour les sous-composantes A1 et A2). En cas de nécessité, des formateurs spécialisés seront recrutés pour les sessions de formation et de structuration des organisations faïtières.

8.2. Pour la mise en œuvre de la sous-composante A2, des conventions tripartites seront signées entre certaines fédérations partenaires, l'URC et la représentation régionale de la CNOP-G. Les fédérations partenaires ayant un niveau de maturité plus élevé signeront une convention avec l'UNC qui assurera la maîtrise d'œuvre déléguée. La convention avec chaque fédération précisera la contribution du Programme au financement des catégories d'activités admissibles.

8.3. Au cours de la première année du Programme, des contrats de prestation de

services seront signés avec le BTGR et le BRPR pour réduire les délais de passation de marché, accélérer la production des dossiers d'appels d'offres et le lancement des travaux sur le terrain. Des évaluations périodiques seront menées afin d'éviter tout retard et de s'assurer du respect du planning annuel et des prévisions de décaissements. En cas de défaillance du BRPR et du BTGR, les marchés d'études et de contrôle des travaux pourraient être exécutés par le secteur privé sélectionné par appel d'offres.

9. Partenariats avec d'autres projets et bailleurs

Le Programme travaillera en étroite collaboration avec les projets en cours financés par le FIDA, soit le Projet d'appui aux communautés villageoises (PACV) qui assure la gestion fiduciaire du Projet d'urgence d'appui à la productivité agricole (PUAPA) et du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C), et le Projet d'appui au développement rural de Basse Guinée Nord (PADER-BGN) qui a un partenariat avec la Fédération des organisations paysannes de Basse Guinée (FOP-BG) pour le développement de la filière rizicole.

Par ailleurs, la recherche de synergies et de partenariats avec les projets de développement rural et les acteurs publics sera systématiquement soutenue. Les principaux partenaires seront, notamment, l'Union Européenne, le FENU, le PNUD, la Banque Mondiale, la BAD, le Programme alimentaire mondial (PAM) et AGRICORD.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Génie civil et rural	1 260 000	100% HT et hors contribution bénéficiaires
2. Véhicules, matériel et équipements	840 000	100% HT et hors contribution bénéficiaires
3. Formation, information et animation	810 000	100% HT
4. Assistance technique et contrats de service	600 000	100% HT
5. Convention avec les OPA	1 210 000	100%
6. Salaires et indemnités	320 000	100%
7. Frais de fonctionnement	140 000	100% HT ou 82% du montant TTC
8. Non alloué	570 000	
TOTAL	5 750 000	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués pour couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories 2, 3, 4, 5 et 7 du tableau ci-dessus, encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits mais après l'entrée en vigueur du présent Accord, ne devront pas dépasser un montant total équivalent à 380 000 USD soit environ par catégorie: 10 000 USD pour la catégorie 2; 13 000 USD pour la catégorie 3; 192 000 USD pour la catégorie 4; 145 000 USD pour la catégorie 5; et 20 000 USD pour la catégorie 7.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Suivi et évaluation.* Les systèmes de suivi-évaluation régionaux seront intégrés dans le système du programme national. Les procédures et les indicateurs seront harmonisés au niveau national. Des indicateurs pour l'autonomie des fédérations et des unions et pour le suivi de la performance des ASF; le suivi de la performance de l'UNC, des URC et des prestataires seront adoptés. Le système ne collectera qu'un nombre limité d'indicateurs-clés y inclus ceux du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

Le système de suivi-évaluation sera basé sur un suivi interne des activités fondé sur: les rapports de suivi de l'UNC/URC, du CRSC, de la CNOP-G et des opérateurs; une auto-évaluation participative, organisée par la représentation régionale de la CNOP-G sous forme de mini-CAR et CAR; des missions de supervision du FIDA; des missions de suivi mandatées par le FIDA, les autres partenaires et le MA; la revue à mi-parcours; le rapport d'achèvement; l'évaluation d'impact finale; et les évaluations ponctuelles externes.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du Programme se fera par appel à candidature géré par un cabinet spécialisé, dont le recrutement se fera après avis de non objection du FIDA. Le recrutement se fera selon un processus excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Programme. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

3. *Audit.* Les contrats ou conventions entre l'UNC, les Fédérations partenaires, les représentations régionales de la CNOP-G et la CNOP-G nationale devront prévoir les modalités d'exécution d'un audit annuel de chaque Fédération partenaire, de la CNOP-G et de ses représentations régionales.

CADRE LOGIQUE DU PNAFA

Résumé descriptif	Indicateurs ⁵	Source de vérification	Risques/hypothèses
Objectif général	(*indicateurs SYGRI)		
Améliorer les revenus des petits producteurs agricoles en Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de l'indice de pauvreté au niveau des CRD et des préfectures⁶ - La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de x% à y% * - L'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 5% pour 50% des petits producteurs ciblés * 	<ul style="list-style-type: none"> - DSRP. Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (indice de pauvreté) - UNDP. <i>Human Development Report</i>. - PAM & UNICEF (enquêtes sur la malnutrition - 2008) - Enquête de référence 	
Objectif spécifique			
Améliorer la production et la productivité des petits producteurs dans le développement des filières agricoles porteuses	<ul style="list-style-type: none"> - 25 000 membres des fédérations ont accès aux services * - 40% des membres (10 000 paysans) ont adopté au moins une technologie conseillée (par genre et classe d'âge)* - Les productions de riz, igname, maraichage ont augmenté de 50%, 100% et x% * - Les rendements du riz de l'igname et du maraichage ont augmenté de x% à y% 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des paysans - Rapports CNOP-G et fédérations - Enquête d'opinion auprès des membres des OPA. - Rapports d'analyse de la compétitivité (BSD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité élevée et corruption
Composante A: Appui aux Organisations Paysannes			
Résultat A1: une meilleure structuration des fédérations, des unions et des groupements de base	<ul style="list-style-type: none"> - Deux fédérations (maraichage et igname) ont un niveau d'autonomie de 3, une fédération (riz) de 4⁷ - Au moins 20% des unions ont un niveau d'autonomie de 4 et 50% de 3. - 400 groupements de base (sur 669) ont bénéficié d'un appui direct - % de femmes élues dans les unions et fédérations a augmenté de x% à y%* 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic institutionnel participatif (DIP) de la CNOP-G - Rapports de la CNOP-G - Rapports de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de bonne gouvernance et faible capacité de gestion des fédérations et unions.
Produits: conseillers de zone, formation	<ul style="list-style-type: none"> - 6 000 personnes sont formées dans les différents thèmes* - 400 personnes sont alphabétisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports semestriels de SE - Rapports de la CNOP-G 	

⁵ Dans la mesure du possible, tous les indicateurs seront désagrégés par genre et par âge. Et les pourcentages seront définis par l'enquête de référence.

⁶ Basé sur l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté. La dernière enquête était réalisée en 2002-2003.

⁷ Les critères d'évaluation des niveaux d'autonomie sont décrits en Annexe 6.

institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - 33 Plans d'orientation et d'action sont formulés et/ou mis à jour (30 unions et 3 fédérations) 		
Résultat A2: les activités économiques des OP faïtières et leurs membres sont développées	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque fédération finance son dispositif interne d'appui-conseil - Au moins 40% des membres des OP reçoivent des services de leurs OP - Chaque fédération <u>autofinance</u> ses besoins en semences, en intrants et en équipements. - 400 ha de périmètres hydro-agricoles sont fonctionnels - 1 500 paysans ont accès à des périmètres hydro-agricoles aménagés* - 200 comités de gestion sont opérationnels* 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes ponctuelles - Rapports de la CNOP-G et des faïtières 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux d'adoption par les membres - Choix de sites problématiques pour les aménagements et infrastructures
Produits: conseil agricole, accès semences, aux intrants et aux équipements, mise en marché et valorisation, recherche-action, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - 10 000 personnes encadrées par le conseil agricole des fédérations* - 10 000 paysans ont accès aux semences améliorés - 300 équipements moyens sont achetés - 150 ha de périmètres rizicoles sont réhabilités - 150 ha de nouveaux périmètres rizicoles sont aménagés - 100 ha de périmètres maraîchers sont aménagés - 26 magasins de stockage sont construits 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports semestriels de SE - Rapports de la CNOP-G et des faïtières - Rapports du BTGR et du BRPR 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du matériel végétal de base - Disfonctionnement du marché national d'engrais et d'herbicides - Mauvaise passation des marchés - Faible capacité des services techniques
Composante B: Appui aux services publics et à la finance rurale			
Réalisation B1: Meilleur accès à l'information sur les prix et marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Publication mensuelle des prix par SIPAG dans les 4 régions naturelles de la Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision 	
Réalisation B2: Qualité de la finance rurale améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ASF viables sur 20 (viabilité calculée sur la base des indicateurs dans le tableau de bord en Annexe 6) 	<ul style="list-style-type: none"> - Audit des ASF - Rapports du CAFODEC - Rapports de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible rentabilité des ASF
Composante C: Gestion des savoirs et coordination du Programme			
Réalisation C2: Gestion des savoirs & communication	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'innovations capitalisées et partagées avec d'autres communautés - Plateforme d'échange opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision et de revue à mi-parcours 	